

Les merveilles de la Paracha : Metsora

Léilouy Nichmat : Binyamin ben Netanel Mendel Chelomo, Rav Moché Ben Esther, Rav Mikhael Ben Lea, Alain Elyaou ben Simha, Clarisse Bat Rivka
Pour la victoire du peuple Juif en Israël, la guérison des malades, la libération des captifs et la protection des soldats et des civils

« Ceci sera la loi du Metsora le jour de sa purification » (14, 2)

La Paracha porte le nom de Metsora, référence au lépreux. Pourtant, il est ici question de sa purification, lorsqu'il en est guéri. Ainsi, pourquoi donner le nom de la plaie elle-même, alors qu'on parlera de sa guérison ?

Nos Sages disent que le Metsora est atteint de ces plaies suite à ses fautes, notamment la médisance. C'est du fait qu'il est frappé de cette maladie et qu'il est mis à l'écart que tout cela lui permet de réaliser qu'il a une maladie spirituelle, liée à son comportement. Et cela le mènera à s'en repentir sérieusement jusqu'à guérir de ses plaies. Mais par là même, il guérira aussi son âme de sa plaie spirituelle. Ainsi, la guérison du Metsora, à savoir sa guérison totale, englobant sa guérison spirituelle, commence justement par les plaies qu'il reçoit. C'est le fait qu'il devienne Metsora qui amorce sa guérison. Il convient donc d'appeler la Paracha « Metsora », car le fait de devenir Metsora participe à sa guérison. (Likouté Si'hot)

« Ceci sera la loi du Metsora (sorte de lépreux) le jour de sa purification, il sera présenté au Cohen » (14, 2)

L'une des causes de la Tsaraat (sorte de lèpre) de la Thora, était la faute de médisance. C'est pourquoi, la purification du Mersora se faisait par le Cohen et non par un médecin. Même si toutes les tâches avaient disparu de sa peau et qu'il était objectivement complètement guéri, le « lépreux » n'était purifié que par la parole du Cohen par une parole : " Pur !" La Thora veut nous enseigner que le Metsora qui avait fauté par sa parole, était purifié par la force et l'importance de la parole. C'est pourquoi, il ne devenait pur **que** par la parole du Cohen. Son état dépendait d'un seul mot prononcé par celui-ci, le mot "Pur". Cela lui permettait à l'avenir de faire attention à sa parole, conscient de cette force si énorme dont il dispose. « La vie et la mort sont entre les mains de la langue ! » ('Hafets 'Haïm)

« Ce sera la loi du Metsora (sorte de lépreux) le jour de sa purification » (14, 2)

Nos Sages rapportent que quand un Juif prononce de la médisance sur un autre Juif, Hachem lui retire ses bonnes actions et les transfère chez l'homme à l'encontre de qui il a parlé. Dès lors, quand le médisant fait Techouva (repentir) et corrige sa faute, à ce moment-là Hachem lui restitue ses bonnes actions et les mérites de sa Thora. De plus nos Sages enseignent que la Tsara'at (sorte de lèpre) atteint l'homme qui commet de la médisance. Ainsi, « le jour de sa purification », le jour où le Metsora devient pur et que sa faute de médisance est corrigée du fait de son repentir, alors « ce sera la loi (littéralement : la Thora) du Metsora ». C'est à dire que la Thora du Metsora, sa Thora et ses Mitsvot, seront de nouveau à lui. Grâce à sa Techouva, il récupérera ses mérites et ses bonnes actions, qui ont été transférés à l'homme sur qui il a médité. (Erets Tsvi)

« Ceci sera la loi du Metsora (sorte de lépreux) le jour de sa purification » (14, 2)

Pourquoi le Texte a-t-il besoin de dire : "le jour de sa purification" et pas "lors de sa purification" ?

En fait, il arrive souvent qu'un fauteur qui souhaite se repentir, trouve le chemin trop long et trop difficile, ce qui a tendance à le décourager. Mais en réalité, il faut s'armer de courage et d'espoir, car selon la Thora, dès qu'un homme décide et désire sincèrement se repentir, même s'il est encore très entaché par la faute, **à l'instant même** où il aura pris cette ferme décision, il sera déjà considéré comme un Juste et il faut le voir comme quelqu'un de pur. Le Metsora, qui a cette plaie du fait de ses fautes, est considéré comme pur en un seul jour, le jour même où il souhaite se purifier. Ce jour là est déjà "le jour de sa purification", même s'il est encore sali par la faute. Il n'a pas besoin d'attendre de finaliser complètement tout son repentir pour être pur. (Beer Maïm 'Haïm)

« Du bois de cèdre, du ver à soie et de l'hysope » (14, 4)

Le Metsora devait utiliser ces différents éléments pour sa purification. Rachi explique que s'il s'était auparavant enorgueilli comme le cèdre, il se rabaissera à présent comme le ver et l'hysope.

Seulement, on peut s'interroger. Puisque l'hysope, tout comme le cèdre, est un végétal, contrairement au ver à soie, pourquoi le verset ne les a-t-il pas réunis en disant : « du bois de cèdre, de l'hysope et du ver à soie », comme le Texte le fait quand il développe la purification par la vache rousse, dans la Paracha de 'Houkat ?

En fait, la Thora veut faire allusion au fait que la Tsara'at (sorte de lèpre) est une punition Divine pour la médisance. Or le ver, en plus d'être un message d'humilité, a aussi la caractéristique de pouvoir ronger avec sa bouche. En juxtaposant le cèdre et le ver, la Thora enseigne que le médisant doit réfléchir au fait qu'il agit comme le ver. Il peut ruiner même un cèdre par sa bouche. (Keli Yakar)

« Du bois de cèdre, du ver à soie et de l'hysope » (14, 4)

Le message que la Thora veut lui communiquer c'est « pour t'être enorgueilli comme du cèdre, tu devras te rabaisser comme l'hysope ». Mais une question se pose. On parle d'un Metsora qui a guéri. Dès lors cela indique qu'il s'est repenti de sa faute et donc qu'il est devenu humble. Pourquoi donc lui signifier de se rabaisser comme de l'hysope, chose qu'il a dû déjà accomplir ?

C'est qu'il existe deux types d'humilité. La première c'est quand l'homme se rabaisse du fait des circonstances de la vie qui l'accablent, les mésaventures qu'il vit le font plier. Mais là n'est pas le plus haut niveau d'humilité. La véritable humilité est de se plier à Hachem de plein gré. Du fait de sa compréhension de Sa Grandeur et Sa Perfection. Au départ, le Metsora s'est rabaisé et s'est repenti du fait de ses souffrances liées à sa Tsaraat. Ce repentir a suffi pour le guérir. A présent, commence un nouveau processus : il devra s'emplir d'humilité devant Hachem sans contrainte extérieure, uniquement à la suite d'une compréhension intérieure profonde.

(Rabbi Avraham de Sokhatchov)

« Du bois de cèdre, du ver à soie et de l'hysope » (14, 4)

Nos Sages enseignent que la Thora veut ainsi communiquer au Metsora le message suivant : « Pour t'être enorgueilli comme du cèdre, tu devras te rabaisser comme l'hysope ».

Mais puisque le message essentiel est de se rabaisser, pourquoi ne pas lui dire uniquement : « Rabaisse toi », en apportant de l'hysope ? Pourquoi rappeler l'orgueil par le cèdre ?

C'est que lorsqu'il se sera repenti et aura réalisé la gravité de sa faute, il se sentira encore plus peiné du fait de s'être enorgueilli par le passé. Comment ai-je pu être orgueilleux alors que j'ai commis de tels fautes ?! Cette pensée renforcera encore plus son regret et son repentir. Aussi, il convient d'apporter du cèdre car son orgueil passé l'aidera à se rabaisser comme de l'hysope et participera à son repentir. (Sefat Emet)

« Du bois de cèdre, du ver à soie et de l'hysope » (14, 4)

Puisque le ver à soi est plus petit que l'hysope, la Thora aurait dû choisir un ordre progressif: le cèdre, puis l'hysope, et enfin le ver à soi qui est le plus petit !

En fait la Thora fait ici allusion à la méthode idéale pour corriger un défaut bien ancré. Comme l'explique le Rambam, il se comportera un certain temps à l'autre extrême pour enfin pouvoir revenir au juste milieu.

Pour se corriger convenablement, celui qui s'est enorgueilli comme le cèdre se rabaissera dans un premier temps d'une façon excessive à l'image du ver à soi. Seulement après, il saura revenir à une humilité équilibrée, réellement saine et convenable, tel que l'hysope.

(Taama Dikra)

« Il renverra l'oiseau vivant » (14, 7)

Le Metsora devait utiliser deux oiseaux pour sa purification. Il en abattait un, et le deuxième était épargné. Ainsi, puisque le deuxième restait vivant, il est logique qu'il allait être libéré et renvoyé dans la nature. Pourquoi le verset a-t-il besoin de l'expliquer ?

En fait, on peut l'expliquer de façon morale. Dans le processus de purification, on immergeait l'oiseau qui allait rester vivant dans le sang de l'oiseau que l'on a abattu. Or, quand quelqu'un "se trempe" dans le sang de son prochain, et que la vie d'autrui lui est nullement importante, il ne devrait pas pouvoir se trouver parmi les autres personnes, car il serait un danger pour elles. Et on a donc besoin d'un verset particulier pour lui permettre de retrouver sa liberté et être "renvoyé" dans la société. (Rav Moché Aharon Chtern)

« Il coupera tous ses poils, ceux de sa tête, de sa barbe et de ses paupières » (14, 9)

Pourquoi le Metsora devait couper ces 3 catégories de poils ?

Nos Maîtres disent qu'il existe 3 raisons essentielles pour lesquelles un homme peut être frappé de Tsaraat. La Médisance, l'orgueil et la mesquinerie. Aussi, son repentir devra se concentrer sur ces 3 domaines. Aussi, sa purification s'effectuera en coupant les poils qui sont reliés aux parties du corps qui leur correspondent. Les poils de la tête, par rapport à l'orgueil, où l'homme se prend pour la tête, plus haut que les autres. Les poils de la barbe pour la médisance. La barbe entourant la bouche, qui a prononcée ces paroles interdites. Et enfin les paupières, situées au niveau des yeux, pour la mesquinerie qui consiste à avoir eu un œil étroit et un regard mauvais autour de lui, souhaitant prendre pour lui ce qui appartient aux autres.

(Keli Yakar)

« S'il est pauvre et n'a pas les moyens » (14, 21)

A propos de certains sacrifices, la Thora propose au pauvre d'apporter une offrande moins chère. Mais si un riche apporte un sacrifice de pauvre, certaines opinions considèrent qu'il est quitte. En revanche, concernant un Metsora riche, tous les avis pensent que s'il apporte un sacrifice de Metsora pauvre, il n'est pas quitte. Pourquoi cette différence ?

En fait, l'une des raisons que la Guemara rapporte pour lesquelles la Tsara'at frappait une personne, c'était à cause de l'avarice. Or, il est clair que si un riche souhaite apporter un sacrifice de pauvre, c'est qu'il est atteint d'avarice et qu'il redoute de dépenser de l'argent.

« Voici la loi de celui qui a en lui la plaie de Tsara'at » (14, 32)

Ce verset a été dit concernant un Metsora nécessiteux qui n'a pas les moyens d'apporter les sacrifices habituels. Alors que concernant le Metsora qui a les moyens, il est dit : "Ceci sera la loi du Mersora". Comment expliquer la différence d'expression entre les deux ?

En fait, la Tsara'at est une punition pour la médisance. Or, un indigent a souvent tendance, du fait de sa situation, à se sentir petit et misérable. Alors qu'un riche a des raisons de se sentir grand et fort. En général, un homme dit du mal des autres parce qu'il se sent supérieur. Le nécessiteux ne devrait donc pas médire des autres. Si malgré tout il le fait, c'est que ce mal est profondément ancré en lui. Ainsi, il médit même si cela s'oppose à son état. C'est pourquoi, le concernant, la Thora dit : « Voici la loi de celui qui a en lui la plaie de Tsara'at ». Si un indigent médit et devient Metsora, c'est que ce mal est bien enraciné en lui ! (Oznaïm LaThora)

« Quand vous viendrez dans le pays de Canaan..., Je placerai des plaies de lèpres sur les maisons » (14, 34)

Le Zohar explique pourquoi Hachem va frapper les maisons de Tsaraat, ce qui engendrera qu'il faudra les détruire.

Le Zohar explique que les habitants du pays étant idolâtres, ils ont construit leurs maisons au nom de leurs idolâtries. Ce qui a fait résider un souffle d'impureté dans les murs de la maison. C'est pourquoi, Hachem enverra la Tsaraat sur les maisons, pour les détruire et reconstruire à la place des maisons pour le Nom d'Hachem. C'est ainsi que la Bénédiction pourra y résider.

Nous apprenons de là combien il est bon au début d'un projet ou

d'une construction de dire : « Pour le Nom d'Hachem ». Cela permettra d'y attirer la sainteté et la bénédiction d'Hachem.

« Comme une plaie, j'ai vu dans la maison » (14, 35)

Pourquoi le propriétaire devait-il dire « comme une plaie » et non « une plaie » ?

En fait, cette plaie qui avait atteint la maison, préparait un grand Bien car lorsqu'on détruisait la maison suite à la plaie, on trouvait les trésors enfouis par les Cananéens qui y habitaient précédemment. Ainsi, certes c'était une plaie, mais elle cachait un grand Bien. C'était donc "comme une plaie", on pouvait croire extérieurement que c'était une plaie et un malheur. Mais en vérité ce n'était pas une plaie mais plutôt un bienfait émanant d'Hachem. (Guéليلé Zahav)

« Ils enlèveront les pierres (de la maison) qui ont été atteintes de la plaie » (14, 40)

Puisque seul l'habitant de la maison atteinte de lèpre a fauté (notamment par la médisance), pourquoi donc la Thora utilise-t-elle ici un pluriel : "ils enlèveront" ? Nos Sages répondent que le voisin de cette maison, qui partage le mur qui doit être détruit, devait aussi aider à enlever les pierres atteintes de lèpre. Mais, cet homme n'étant pas fautif, pourquoi devait-il participer à la destruction du mur ?

En fait, avant de punir un homme qui a commis une faute, Hachem analyse toutes les personnes qui seront affectées de près ou de loin par cette sanction : famille, amis... Si l'un d'entre eux risque de souffrir de la peine de son prochain, et qu'il ne mérite pas cette souffrance, Hachem n'envoie pas la punition, pour ne pas qu'il souffre pour rien. Ainsi, avant d'envoyer la lèpre sur le mur de la maison d'une personne, pour le punir d'une certaine faute, si la destruction de ce mur occasionne une peine à une autre personne, en l'occurrence le voisin, alors Hachem regarde avant tout si lui aussi mérite cette peine. Et si Hachem envoie cette plaie, c'est qu'il a trouvé que même le voisin qui en pâtira indirectement, mérite cette peine. Et c'est pour cela que lui aussi devait participer à enlever les pierres. Car lui-aussi quelque part mérite cette épreuve.

(Chté Halé'hem)

« Quand le Zav se purifiera de son flux, il comptera sept jours pour sa purification... » (15, 13)

Le Zav est un homme qui a eu des écoulements anormaux.

Le verset précité est le premier des 3 versets (15, 13-14-15) qui décrivent sa purification. Ces 3 versets contiennent en tout 49 mots, allusion aux 49 jours du Omer, qui s'étendent de Pessa'h à Chavouot. Ainsi, la Thora fait allusion à cette période du Omer qui est également une période de purification et de progression spirituelle, à l'image du Zav qui doit se purifier. La Thora dit ici que la purification du Zav dure 7 jours, allusion aux 7 semaines de purification du Omer. Et si c'est l'impureté des écoulements qui est la référence pour la période du Omer, c'est que cette période est propice pour se repentir et corriger les fautes commises par la Berit, telle que la faute d'entraîner des écoulements, D.ieu Préserve.

(Pardes Yosseph)

« Vous (les Cohanim) éloignerez les enfants d'Israël de leur impureté » (15, 31)

Le terme « Véhizartem – וְהִזַּרְתֶּם », que l'on a traduit par « vous éloignerez » (de par la racine Zar), peut aussi se traduire : « Vous couronnerez » (de par la racine Zer). En effet, la Thora demande aux Cohanim de rapprocher les Juifs de la Thora et de les conduire à se repentir par amour pour Hachem. Or, nos Sages enseignent que celui qui se repent par amour, ses fautes deviennent des mérites. Ainsi, même l'impureté et les fautes du peuple deviendront source de grandeur et de fierté, telle une couronne. « Vous couronnerez les enfants d'Israël de leur impureté », c'est à dire que leur impureté même, deviendra une couronne et une gloire, car vous les conduirez à se repentir par amour d'Hachem de sorte que leurs fautes deviendront des mérites.

(Rabbi Hanokh Tsvi Hachohen de Bendin)